

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [johanne-fiset-paulin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/78caf224f620d00b29298893>

Date d'obtention : 2021-06-11 20:25:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode claire et structurée pour intervenir de façon cohérente et constante auprès des élèves peu importe le niveau d'expérience de l'intervenant. Guide les interventions afin de respecter les mandats de chacun et réduire les risques de faux pas.

Permet à la situation d'être adressée avec sérieux et de façon rapide afin de limiter la propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon premier réflexe sera de me référer au guide pour agir de façon organisée en suivant les étapes une à une plutôt que de me baser uniquement sur ce que "je crois" qu'il faut faire.

De plus, je ne croyais pas avoir le pouvoir de confisquer un téléphone cellulaire, ce que je me sentirais autorisée à faire désormais.

Le guide donne aussi des indications sur les moments lors desquels je dois contacter les policiers, informations que je n'avais pas auparavant.

Garder à l'esprit que l'un des buts premiers des interventions à réaliser est de limiter rapidement la propagation des images.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En aucun cas, demander de voir les images ou vidéos de sextage.

Éviter de donner des informations sur l'identité des personnes ayant fait le dévoilement.

Toujours me référer au guide pour documenter l'amorce, la nature, les intentions, et l'étendue de la situation.